



Mairie de  
Monestrol

## Compte rendu

### Conseil Municipal du 15 avril 2021

#### Conseillers municipaux présents :

- ANTONY Gilbert (1<sup>er</sup> adjoint au maire)
- BARRIER Sylvie (2<sup>ème</sup> adjointe au maire)
- DU PERIER François (conseiller municipal, **secrétaire de séance**)
- JAILLET Thierry (conseiller municipal)
- LLANAS Dominique (conseiller municipal)
- RIAL GUILHEM (maire de Monestrol)
- SAGNES Pierre (conseiller municipal)

#### Compte rendu de séance :

Ouverture du Conseil Municipal à 19h26, en présence d'habitants du village, par M. le maire, Guilhem RIAL. M. DU PERIER François est désigné secrétaire de séance et l'ordre du jour est rappelé :

- Approbation du dernier compte rendu de séance
- Soutien-Attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleines compétences
- Transfert du plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes « Terres du Lauragais » - Décision d'opposition
- Service de portage de repas à domicile
- Approbation du Compte de Gestion Communale année 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Attribution et versement des subventions année 2021
- Vote des taux de taxes communales 2021
- Vote du budget 2021

#### Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2021

Le conseil municipal ayant pu prendre connaissance du compte rendu de la séance tenue le 3 mars 2021, décide de porter son approbation au vote.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Proposition adoptée**

### Soutien-Attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleines compétences

Suite à la décision de la Direction Régionale Des Finances Publiques de délocaliser les services de la trésorerie publique en lien avec notre mairie à Revel, le conseil municipal propose de voter une motion de Soutien et d'Attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleines compétences.

Cette même motion étant adoptée ou à l'adoption dans les différentes communes des Terres du Lauragais.

Cette motion est donc soumise au vote.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Motion adoptée**

### Transfert du plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes « Terres du Lauragais » - Décision d'opposition

Les évolutions du cadre légal prévoient le transfert de la compétence des documents d'urbanisme aux communautés de communes sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Toutefois, il est possible de s'opposer à ce transfert si un nombre suffisant de communes refusent ce dit transfert.

La communauté des communes des Terres du Lauragais nous indique aussi ne pas être en capacité actuellement d'assurer cette compétence.

Cette proposition de refus de transfert est donc soumise au vote.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Transfert refusé**

M. le maire rappelle que la commune de Monestrol est engagée dans la création d'une carte communale.

### Service de portage de repas à domicile

La mise en place du portage des repas à domicile nous été apparu comme un point clé à mettre en place sur la commune de Monestrol afin de pouvoir répondre aux demandes ponctuelles ou régulières des habitants en faisant la demande.

Après avoir approché différents acteurs locaux, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de Villefranche de Lauragais propose de mettre en place une convention entre nos deux communes afin que le prestataire de portage de repas à domicile intervenant à Villefranche de Lauragais puisse aussi intervenir sur la commune de Monestrol.

M. le maire demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de signer cette convention et de la mettre en œuvre.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Proposition adoptée**

Une communication dédiée sera faite à l'ensemble des citoyens dès que cette convention sera active. Elle expliquera comment bénéficier de ce service.

## Approbation du Compte de Gestion Communale année 2020

*Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est établi par M. le trésorier du Trésor Public auquel la commune est rattachée.*

Il s'agit de confirmer la bonne concordance entre le compte de gestion présentée par M. le Trésorier et les ordres de paiements ou de recettes émis par la commune de Monestrol (via l'ordonnateur).

L'approbation du Compte de Gestion Communale de l'année 2020 est soumise aux votes.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Le compte de Gestion Communale 2020 est approuvé**

## Vote du Compte Administratif 2020

*L'ordonnateur (ici le maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.*

*Le compte administratif :*

- *rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;*
- *présente les résultats comptables de l'exercice*
- *est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

Le Compte Administratif 2020 présente un déficit de 3198,83 € dans la section de fonctionnement et réduit donc l'excédent budgétaire à 68 118,20 €. Ce déficit s'explique par des dépenses non prévues dans le budget initial ou des recettes moins importantes que prévues :

- Curage des fossés (nécessaire mais ponctuel) : 2520 €
- Augmentation des frais de scolarité : 800 €
- Baisse des recettes liées aux taxes foncières : 2771 €

La section d'investissement présente quant à elle un bénéfice de 3408,82 € portant dès lors son excédent à 7649,68 €. Toutefois, le reste à réaliser est de 1920 € (paiement du géomètre pour le bornage des parcelles du cimetière et de l'église communale).

Le maire sort de la salle et ne prend pas part aux ultimes débats. Toujours en l'absence de ce dernier, le 1<sup>er</sup> adjoint soumet le compte administratif au vote.

Résultats : 6 votes exprimés – 6 voix POUR – **Le Compte Administratif 2020 est approuvé**

## Attribution et versement des subventions année 2021

En vue d'élaborer le budget primitif de la commune pour l'année 2021, le conseil municipal propose de verser différentes subventions à des associations :

- FNACA de Villefranche de Lauragais : 40 €
- Comité des Fêtes de Monestrol : 200 €

Lors des débats, il est souligné que la subvention au Comité des Fêtes de Monestrol est habituellement plus élevée. Toutefois, les conditions sanitaires ont entraîné une baisse importante des activités de cette association qui ne présente à ce stade pas de besoin particulier de trésorerie.

Le conseil municipal tient à renouveler son soutien au Comité des Fêtes et tentera de répondre présent lors des prochaines demandes de subventions liées à des projets engagés pour la commune.

Certains membres du bureau du Comité des Fêtes, étant aussi des élus municipaux, font part de leur souhait de s'abstenir afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

La proposition est soumise aux votes.

Résultats : 7 votes exprimés – 4 voix POUR – 3 ABSTENTIONS - **Proposition adoptée**

#### Vote des taux de taxes communales 2021

*La taxe d'habitation disparaîtra en 2023 pour l'ensemble des résidences principales. Le conseil municipal ne se prononce donc plus que sur les taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti.*

*Afin de compenser la perte de recettes liée à la réforme de la taxe d'habitation, la part des taxes foncières anciennement prélevée par le département est maintenant reversée aux communes.*

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux liés aux taxes foncières et de les maintenir comme suit :

|             | Taux Communal proposé | Taux moyen National 2020 | Taux moyen Départemental 2020 |
|-------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|
| TF Bâti     | 36,75%                | 43,52%                   | 47,21%                        |
| TF non Bâti | 55,39%                | 49,79%                   | 94,09%                        |

Cette proposition est soumise aux votes

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Proposition adoptée**

#### Vote du budget 2021

Le budget primitif est présenté. L'ensemble des recettes prévues ainsi que l'excédent budgétaire, 109 455,20 €, y sont répartis en dépenses afin de couvrir les différents postes de dépenses.

Toutefois, M. le maire veillera à ce que l'exercice 2021 maintienne l'excédent budgétaire au même niveau que lors de la clôture de l'exercice 2020.

M. le maire indique aussi avoir travaillé avec l'équipe municipale à optimiser certaines postes de dépenses en revoyant les offres proposées par les assurances ou les fournisseurs d'accès à internet.

Le budget primitif 2021 est soumis aux votes.

Résultats : 7 votes exprimés – 7 voix POUR – **Proposition adoptée**

#### Informations et questions diverses

M. le maire présente un projet de bornage et d'échange au sud du bâtiment de la mairie en limite de propriété du GFA du Château de Monestrol. Il est précisé que ce projet s'inclut parfaitement dans la volonté annoncée de border l'ensemble des parcelles communales. Le conseil municipal étudiera ce projet plus en détails lors d'une prochaine réunion.

Le conseil est clos à 21h